

Le 7 juillet 2014

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

Règlement 2010-166-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2010-166

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, à la séance du 8 avril 2014, le règlement 2010-166-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2010 visant à fixer des objectifs et critères d'analyse des projets d'aménagement de certains terrains commerciaux et industriels.
- 2) Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry le 17 avril 2014 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, le 19 juin 2014

Entrée en vigueur

Règlement 2002-127-5 modifiant le règlement de zonage 2002-127

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, à la séance du 13 mai 2014, le règlement numéro 2002-127-5 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-127 tel qu'amendé, visant à :

- 1) Créer, à même la zone A-5, la zone agricole-commerciale AC-1 dont les limites correspondront à la propriété de l'entreprise Recyclage Saint-Étienne-de-Beauharnois Inc., située au 653, rang St-Laurent,
- 2) Remplacer l'article 64 relatif à l'exposition extérieure de véhicules, de remorques et de roulotte ;
- 3) Remplacer, aux articles 70.4 et 72.1, l'expression « commercial du groupe II » par « commerces du groupe d'usage Commerce V » ;
- 4) Remplacer l'article 124 sur la protection du périmètre d'urbanisation et les zones tampons;
- 5) Remplacer l'article 130.3 sur l'Entreposage extérieur relié à l'usage commercial ou industriel.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry le 29 mai 2014 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, le 19 juin 2014

Entrée en vigueur

Règlement 2002-127-6 modifiant le règlement de zonage 2002-127

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, à la séance du 13 mai 2014, le règlement 2002-127-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-127 tel qu'amendé, visant à

- 1) créer la zone HC-4 à même la zone HC-2,
- 2) régir l'implantation de lampadaires et l'entretien des fossés de rue dans les zones H-5 et HC-4,
- 3) à retirer la section « terrain » des grilles des usages et normes.
- 4) Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry le 29 mai 2014 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, le 19 juin 2014

Entrée en vigueur

Règlements 2002-128-2 modifiant le règlement de lotissement 2002-127

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, à la séance du 13 mai 2014, le règlement 2002-128-2 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2002-128 tel qu'amendé, visant à :

- 1) rendre le règlement 2002-128 conforme aux dispositions contenues au règlement #233-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry,
- 2) préciser et clarifier certaines dispositions,
- 3) intégrer les dispositions relatives aux dimensions des terrains contenues au règlement de zonage.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry le 29 mai 2014 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, le 19 juin 2014



Ginette Prud'Homme
Directeur général/Secrétaire Trésorier

Vos surplus de carton

La MRC de Beauharnois-Salaberry informe la population de son territoire qu'il y aura collecte spéciale des surplus de carton déposés au côté du bac dans la première semaine complète de juillet 2014.

- Une collecte spéciale fidèle au calendrier régulier -

Ainsi, du lundi 7 au vendredi 11 juillet prochain, les citoyens pourront déposer en bordure de rue, au côté de leur bac de récupération, leurs surplus de cartons, l'une de deux seules occasions dans l'année pour le faire.

Cette collecte spéciale s'adresse exclusivement aux occupants d'unités résidentielles; les commerces disposant déjà de ce service à l'année.

Cette collecte spéciale de surplus de cartons s'effectuera conformément au calendrier de collecte régulier, c'est-à-dire qu'il faut déposer vos cartons au côté du bac la même journée que sont ramassées vos matières recyclables.

Pour toute information sur la collecte des cartons ou sur l'ensemble du service de collecte sélective des matières recyclables, la population est invitée à consulter le site Internet de la MRC au www.mrc-beauharnois-salaberry.com ou encore à composer le 450 225-0870 (poste 239).

Bibliothèque municipale

Le soleil, les vacances, l'été... tout ce qu'il faut pour en profiter et relaxer c'est un bon livre.

Il pleut, les enfants s'ennuient ?
Passez à la bibliothèque ils trouveront des livres, des bandes dessinées ou des magazines qui sauront leur plaire.

Ouvert du lundi au vendredi 13h - 18h
et le mercredi soir de 19h - 20h



Écocentre

Tous les matériaux acceptés à l'Écocentre ne sont plus ramassés lors de la collecte des ordures ménagères.

Voici l'horaire de l'écocentre

GRATUIT

Beauharnois

ÉCOCENTRE DE BEAUHARNOIS

www.ville.beauharnois.qc.ca

Lundi	8 h 30 à 16 h	Lundi	8 h 30 à 16 h
Mardi	8 h 30 à 16 h	Mardi	8 h 30 à 16 h
Mercredi	8 h 30 à 16 h	Mercredi	8 h 30 à 16 h
Jeudi	8 h 30 à 16 h	Jeudi	8 h 30 à 16 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	Vendredi	8 h 30 à 12 h
Samedi	9 h 00 à 14 h	Samedi	Fermé
Dimanche	Fermé	Dimanche	Fermé